UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

APPEL À PROJETS
« INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES 25-26 »

LICENCES GÉNÉRALES

CAHIER DES CHARGES · VAGUE 1 - DÉCEMBRE 2025
POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'appel à projets « Innovations pédagogiques 2025-2026 vague 1 », piloté par le CEMU, s'inscrit dans le cadre du **projet NCU Réussites plurielles** porté par la Communauté d'Universités et Établissements (ComUE) normande. Il vise à soutenir, par le biais des financements obtenus, l'innovation et l'expérimentation pédagogiques dans les formations de licence générale et la mise en place de dispositifs favorisant les réussites étudiantes.

Il s'agit, dans cet appel à projets, de répondre aux besoins de personnalisation et d'individualisation des parcours de formation et de développement des compétences des apprenants. Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la **préparation de la nouvelle offre de formation** pour les licences générales qui sera mise en place en septembre 2028.

THÉMATIQUES

VOLET 1 | TESTS DE POSITIONNEMENT

OBJECTIF : Concevoir des tests de positionnement à destination d'étudiants de licence afin de les orienter vers les dispositifs d'aide à la réussite pertinents (ou adaptés à leurs besoins) et les encourager à s'en saisir.

Le test de positionnement permet d'évaluer la maîtrise des pré-requis par les étudiants et de leur proposer un accompagnement. Il permet également aux étudiants de prendre conscience des attendus de la formation, de leur niveau et d'éventuelles lacunes. La conception de ces tests de positionnement sera portée par une équipe pédagogique et le test sera à **l'échelle de l'année d'une mention**.

Le recours aux tests de positionnement s'avère particulièrement utile dans un contexte de diversification des profils étudiants et de leurs parcours respectifs, en raison notamment de la réforme du baccalauréat général et technologique avec le choix des spécialités.

Le projet peut consister en la création d'un test de positionnement mais aussi en l'utilisation de ressources déjà existantes (Universités numériques par exemple). Le test de positionnement devra permettre :

- aux étudiants de se situer par rapport aux attendus de l'équipe pédagogique et d'identifier les dispositifs d'aide à la réussite pertinents
- aux étudiants de prendre conscience de la nécessité de se saisir des dispositifs d'aide à la réussite

- à l'équipe enseignante de s'interroger sur les dispositifs d'aide à la réussite les plus pertinents à mettre en œuvre au regard de ses attendus pédagogiques

Les tests de positionnement seront mis à disposition via Ecampus permettant ainsi une correction automatique et la mutualisation des banques de questions.

L'articulation d'un dispositif d'aide à la réussite avec un test de positionnement vise à rendre ces dispositifs plus visibles et rendre leurs objectifs et intérêts plus lisibles par les étudiants.

En parallèle de la conception de tests de positionnement, les équipes pédagogiques peuvent également être accompagnées dans leur réflexion sur les objectifs et les modalités des dispositifs d'aide à la réussite mis en place dans la formation.

Les dispositifs mis en place font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

VOLET 2 | TUTORAT-ETUDIANT

OBJECTIF : Proposer aux étudiants un accompagnement individualisé en petit groupe pour un soutien méthodologique, disciplinaire ou motivationnel. Le dispositif de tutorat mis en place peut être en présentiel, à distance ou hybride. Le projet proposé peut viser la mise en place d'un dispositif ou l'évolution d'un dispositif existant.

Les équipes pédagogiques bénéficieront d'un accompagnement pédagogique et technique pour la conception du dispositif et la mise en place d'activités pédagogiques intégrant un suivi des étudiants par des tuteurs ou des mentors. L'étudiant tuteur ou mentor bénéficie d'une rémunération prise en charge par le projet NCU Réussites plurielles, suit une formation dédiée et les compétences acquises sont reconnues par un open badge « Agir en tuteur à l'Université ».

Les dispositifs mis en place font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

VOLET 3 | DISPOSITIFS D'APPRENTISSAGE EXPÉRIMENTAUX

OBJECTIF : Mise en place d'expérimentations pédagogiques visant à proposer aux étudiants des dispositifs soutenant l'acquisition de compétences. Ces expérimentations, intégrant ou non le numérique, pourront par exemple concerner l'apprentissage par les pairs, la ludopédagogie, les technologies immersives, …

Les équipes pédagogiques bénéficieront d'un accompagnement pour la conception et d'un accompagnement pédagogique et/ou technique pour la mise en œuvre de ces dispositifs

Les dispositifs mis en place font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

VOLET 4 | INTERNATIONALISATION

OBJECTIF : Proposer des modalités et rythmes d'apprentissage adaptées à un public international (étudiants en échange, *free movers*, etc.). Dans le cadre de l'axe stratégique « développement à l'international » de l'établissement, l'internationalisation des formations a pour objectif de proposer des conditions d'accueil optimales à un public international en adaptant les enseignements (scénarisation, activités proposées, hybridation, modalités d'évaluation).

La réponse à ce volet devra nécessairement concerner l'intégralité d'une UE.

Les équipes pédagogiques bénéficieront d'un accompagnement pour la conception et accompagnement pédagogique et/ou technique pour la scénarisation, l'hybridation et la production de ressources permettant l'adaptation des enseignements à un public international.

Les dispositifs mis en place font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

MUTUALISATION DES PRODUCTIONS

Toutes les productions issues de l'appel à projets sont **mutualisées** à l'échelle de l'établissement.

Les productions financées dans le cadre de cet appel à projets sont destinées à être partagées sous licence Creative Commons.

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE APPORTÉE PAR LE CEMU

Le CEMU s'engage à accompagner les enseignants tout au long du projet.

- Aide à la rédaction du projet : un rendez-vous conseil avec un ingénieur pédagogique pour compléter le dossier de candidature est conseillé. Contactez votre ingénieur pédagogique référent : *https://pedagogie.unicaen.fr/presentation/equipe/*
- Aide à la gestion du projet de sa conception jusqu'à son évaluation par un ingénieur pédagogique.
- Proposition de formations à la pédagogie.
- Conception de ressources pédagogiques par l'équipe du pôle Production.

ENGAGEMENT DES ENSEIGNANTS

En participant cet appel à projets de l'université de Caen Normandie, les membres du projet s'engagent à :

- informer son directeur de composante ;
- signer le document de contractualisation ;
- participer aux points d'avancement et au bilan de clôture du projet ;
- respecter le cahier des charges, et le planning de production des livrables du projet ;
- participer au suivi et à l'évaluation continue du projet, en particulier dans le cadre des indicateurs du projet NCU Réussites plurielles ;
- partager le projet lors de temps d'échange et partages d'expériences ou dans le cadre de colloques internes ou externes ;
- respecter les mentions obligatoires fixées par les financeurs des projets portés par l'établissement : logos et mention à faire apparaître sur les documents et ressources créés.

VALORISATION DE L'ENGAGEMENT

L'engagement est valorisé par un financement en heures TD complémentaires pour la réalisation du projet. Cette valorisation en heures complémentaires est incompatible avec une décharge qui pourrait être accordée à un enseignant. Le volume horaire de rémunération est proposé par l'enseignant ou l'équipe pédagogique pour chaque projet lors de la candidature. Ce volume horaire est validé ou ajusté lors de la commission de sélection de l'appel à projets. La valorisation n'est effective qu'après la tenue d'un rendez-vous bilan à la fin du projet.

Ce volume horaire est calculé comme suit :

- Pour tous les volets, le plafond maximum par enseignant est de 30h TD complémentaires.
- En cas de projet déposé par une équipe pédagogique, le volume retenu est réparti entre les enseignants concernés selon une règle de répartition choisie par l'équipe pédagogique.

Pour le volet 1, la valorisation est de 20h par équipe pédagogique.

Pour le volet 3, un forfait de 10, 20h ou 30h est accordé par équipe pédagogique.

Pour le volet 4, un forfait de 25h par UE est accordé par équipe pédagogique.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

L'appel à projets s'adresse à toute personne titulaire en charge d'enseignement dans l'établissement. Le projet doit être mis en œuvre au sein d'une mention de licence générale.

Un enseignant ou une équipe pédagogique ne peut déposer ou contribuer qu'à un seul projet à l'exception du volet 1 (un enseignant peut contribuer à plusieurs tests de positionnement qui seraient répartis sur plusieurs années d'une même mention par exemple).

La candidature détaillera précisément le projet et précisera les livrables attendus et le montant d'heures estimé.

La commission de sélection, composée de 7 membres : 2 vice-présidents, la cheffe de projet *Réussites plurielles*, 2 enseignants et 2 membres de l'équipe du CEMU, examinera les dossiers.

À l'issue de la commission, le dossier comportant le document de contractualisation devra être cosigné par le porteur du projet, la direction de la composante et la direction du CEMU. L'équipe du CEMU assurera le suivi des projets, l'animation des points d'avancement et le bilan.

CALENDRIER

Étapes	Dates
Lancement AAP	8 décembre 2025
Date limite de dépôt du dossier de candidature	30 janvier 2026

Date de la Commission de sélection	Semaine du 9 février 2026
Communication des résultats	16 février 2026
Contractualisation (date limite de signature des dossiers)	Au plus tard le 30 mars 2026
Réalisation des projets	Année universitaire 2026-2027

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection suivants seront pris en compte par la commission :

- la pertinence du projet au regard des attendus dans les volets de l'appel à projets ;
- le caractère innovant du projet ;
- l'impact envisagé sur la réussite des étudiants ;
- le potentiel de mutualisation des ressources ;
- l'approche pédagogique (clarté, pertinence, originalité, cohérence avec les objectifs pédagogiques) ;
- le calendrier prévisionnel (pertinence, cohérence avec le développement prévu) ;
- les livrables prévus et le potentiel de transférabilité ;

Contact : Pour toute information, contactez cemu.conseil@unicaen.fr

RÉUSSITES PLURIELLES

ANR-18-NCUN-0021

FRANCE 2030

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité